

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 mars 2015**

Objet : Prix attribués à un projet webTV Vidéo

L'an deux mille quinze, le seize mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le cinq mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFORT
Mr Jacques DESCARGUES
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Christian HANUS
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)
Mr Michel JAULIN

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Conseiller Général Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Conseiller Agglo Bassin de Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice Président de l'Agglo du Grand Guéret
Vice Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Didier BARDET (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)

Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Conseil Général de la Creuse
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

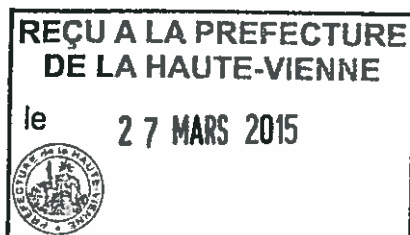
Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en termes de communication, DORSAL prévoit un partenariat avec le Conseil de gestion du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans le cadre de son appel à projets « Education populaire par et pour les jeunes : pratiques numériques, lieux innovants, médias de jeunes ».

Un projet webTV Vidéo devra être réalisé par les lycées volontaires et les 6 meilleurs projets seront récompensés par la réception d'un pack du meilleur reporter. Ce partenariat sous-entend une participation de DORSAL à hauteur de 7 000 € TTC maximum.

Au budget primitif 2015, les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits à l'article 6714, en section de fonctionnement.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, la participation financière de DORSAL aux prix attribués au projet WebTV Vidéo tel que présenté en séance.

Ils donnent pouvoir au Président pour établir la liste des bénéficiaires et signer tous les arrêtés nominatifs ainsi que les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération



Fait à Limoges, le 16 mars 2015

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

